

Conseil Municipal du Lundi 7 Janvier 2019

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 7 janvier 2019 à 18 h 00 dans la salle de la mairie.

Ordre du Jour :

- Autorisation de paiement des factures d'investissement 2019
- Reprise délibération demande de subvention à l'Etat
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Berbon Evelyne, Bignolles Martine, Eva Bonnaure, Carrasco Sylvie, Durand Philippe, Fraisse Bruno, Levailant Jean-Pierre, Annie Linssolas Manoël Stéphane, Moreau Maryline, Pailhes Nelly, Talagrand Philippe, Torreilles Eric, Trillon Christian, Veyrat Bernard.

Excusés : Saint Pierre Eric – Annie Fernandes- Jean Louis Astier

Secrétaire : Sylvie Carrasco

Compte rendu affiché le 10-01-2019

La séance est ouverte à 19 h 30

M. Jean Louis ASTIER donne procuration à Philippe Talagrand

Eric Saint Pierre donne procuration à Philippe Durand

Annie Fernandes donne procuration à Annie Linssolas

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

<p style="text-align:center"><i>Délibération N°2019-001</i> <i>Autorisation de paiement des factures d'investissement 2019</i> <i>M14</i></p>
--

Mr le Maire rappelle au conseil qu'une délibération déléguant au titre de l'article L1612.1 du CGCT, un certain nombre de ces compétences. Cependant il est indiqué dans cet article que le détail des montants et des affectations doit être mentionné dans la délibération.

Mr le Maire rappelle donc les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L1612-1) qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ces compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- D'être en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au

remboursement de la dette.

- Il autorise Mr le Maire de mandater les dépenses d'investissement suivantes :
 - Compte 2182 achat véhicule "Volswagen Caddy Bus Line 1.6 TDI, auprès de Fournet Manen Automobiles , pour un montant de 9609.24 €
 - Compte 2135 études pour projet d'aménagement de la traversée , cabinet Gaxieu, , pour un montant de 745.82 €

Délibération N°2019-002

Aménagement de la traversée d'agglomération – Demande de subvention à l'Etat et au Conseil Départemental

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2018-088 portant sur le même objet.

Suite à la délibération N° 2018-088 , il convient de changer la formulation de la demande de subvention. En effet, dès janvier 2019, les demandes de subvention doivent être établies sur un document unique et conjoint à l'attention de l'Etat et du Conseil Départemental.

Suite à l'approbation du projet d'aménagement de la traversée d'agglomération en date du 2 juin 2015 (délibération N° 2015-056) pour un montant estimatif global de 1 634 235.08 HT, M. le Maire indique que la dossier a été déposé auprès du Conseil Départemental du Gard pour instruction technique et a été validé par les services concernés.

Il propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de l'État et auprès du Département pour les travaux relatifs à la dernière tranche du programme concernant la place du château. Ces travaux sont estimés à 227 415.00 € HT

Le début des travaux est prévu 1^{er} semestre 2020. Les travaux devraient durer trois mois.

Le conseil après avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles et à intervenir afférentes à ce projet
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Département (dossier commun) .
- Approuve le programme de travaux .
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Etat DETR 40 % 90 966.00 € HT
 - Conseil départemental 58 948.00 € HT
 - Commune autofinancement 77 501.00 € HT

La séance est levée à 18 h 15

Conseil Municipal du Lundi 7 Janvier 2019

Délibérations prises dans la séance du 7 janvier 2019

2019	001	Autorisation de paiement des factures d'investissement 2019 – M14.
2019	002	Aménagement de la traversée d'agglomération – Demande de subvention à l'Etat et au Département

Signatures des membres présents à la séance du 7 janvier 2019

Eric TORREILLES

ASTIER Jean Louis
*Excusé – Procuration à
Philippe Talagrand*

BERBON Evelyne

BIGNOLLES Martine

BONNAURE Eva

CARRASCO Sylvie

DURAND Philippe

FERNANDES Annie
*Excusée – Procuration à
Annie Linssolas*

FRAISSE Bruno

LEVAILLANT Jean Pierre

LINSSOLAS Annie

MANOEL Stéphane

MOREAU Maryline

PAILHES Nelly

ROBLIN Christine

SAINT PIERRE Eric
*Excusé – Procuration à
Philippe Durand*

TALAGRAND Philippe

TRILLON Christian

VEYRAT Bernard